

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DES ORDURES MÉNAGÈRES
DU CANTON DE CREULLY
MAIRIE DE THAON
14610**

**COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2014**

Le comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni le Lundi 15 Septembre 2014 à 18 heures 00 minutes à la mairie de Thaon.
La séance est ouverte sous la Présidence de **Monsieur FONTAINE Marc**.

Etaient Présents :

Messieurs **LAFONT Michel** (Titulaire CDC Thue & Mue), **FONTAINE Marc** (Titulaire CDC Thue & Mue), **TOUYON François** (Titulaire CDC Thue & Mue), **BONNAIRE Gérard** (Titulaire CDC Thue & Mue), Madame **SOLT Agnès** (Titulaire CDC Thue et Mue), **NICOLAS Philippe** (Titulaire CDC Thue & Mue), **GADOIS Christian** (Suppléant Thue et Mue), **DENEU Pascal** (Suppléant Thue et Mue), **LE CANN Jean Louis** (Suppléant Thue et Mue), Madame **PARENT Cécile** (Titulaire CDC Thue & Mue)
LECLERC Denis (Titulaire CDC Bayeux Intercom), **BAUDOIN François** (Titulaire CDC Bayeux Intercom), **HENRIO Lionel** (Titulaire CDC Bayeux Intercom), Madame **TRUELLE Pauline** (Titulaire CDC Bayeux Intercom)
GILOT Edmond (Titulaire CDC Orival), **RICHARD Hervé** (Titulaire CDC Orival), **COUZIN Alain** (Titulaire CDC Orival),
Monsieur **GUERIN Daniel** (Titulaire CDC Orival), Madame **JEANNE Angélique** (Titulaire CDC Orival),

Absents Excusés :

Monsieur **DANIEL Jean Pierre** (Titulaire CDC Thue & Mue),
Madame **FIANT Patricia** (Titulaire CDC Thue & Mue),
Monsieur **JULIEN Francis** (Suppléant Thue et Mue)
Monsieur **LIBEAU François** (Suppléant Thue et Mue)
Monsieur **FABRE Jean Jacques** (Suppléant Thue et Mue)

Absents non Excusés :

Madame **MICHEL Annie** (Titulaire CDC Orival),
Monsieur **CALMELS Serge** (Titulaire CDC Thue et Mue)
Madame **SOLT Agnès** (Titulaire CDC Thue et Mue)
Monsieur **LE BOURGEOIS André** (Titulaire CDC Thue & Mue),
Monsieur **LANDEMAINE Jacques** (Titulaire CDC Thue & Mue),
Monsieur **THOMAS Hubert** (Titulaire CDC Orival),
Monsieur **VICTOR Benoît** (suppléant CDC Thue et Mue),

Ordre du jour :

- Approbation du comité syndical du 16 juin 2014
- Débat sur l'excédent de trésorerie
- Réflexion sur la collecte des ordures ménagères en régie
- Proposition pour le site internet
- Rapport d'activité du SIDOM
- Questions diverses

APPROBATION DU CONSEIL SYNDICAL

Le comité syndical approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil syndical du 16 juin 2014.

DEBAT SUR L'EXCEDENT DE TRESORERIE

Le président propose qu'à la demande des délégués un débat sur la fiscalité et le niveau de l'excédent de trésorerie soit engagé.

L EXCEDENT DE TRESORERIE
614 395.22 €

A- LA FISCALITE

1- QUE REPRESENTE-T-IL PAR RAPPORT AU BUDGET

- Pour le SIDOM
- Pour les usagers

Les bases locatives annuelles : $11\ 000\ 000 * 17.67\ \% = 1\ 943\ 700.00$
 $11\ 000\ 000 * 16.67\ \% = 1\ 833\ 700.00$
Soit moins 110 000.00 € de recettes annuelles
1 Point de baisse des taux = 110 000.00 € / 9 500 foyers
Soit 11.58 € d'économie pour chaque foyer

2- DOIT- IL ETRE DIMINUE ?

- De combien ?
- Comment ?

QUELLE FISCALITE POUR LE SIDOM ?

- ❶ Définir un niveau de fiscalité (de recettes) et ajuster les dépenses (d'investissement) en conséquence
- ❷ Définir les besoins et les objectifs du syndicat et ajuster la fiscalité en conséquence

Les délégués demandent à connaître et programmer les investissements nécessaires pour les 6 ans à venir.
En réponse, seule la mise en place de colonnes d'apport volontaire enterrées est envisagée à ce jour.
Le montant de ces investissements n'est pas de nature à modifier l'excédent de trésorerie.

B- LE FONCTIONNEMENT

Quelle évolution prévisible des dépenses de fonctionnement ?

❶ Marchés publics

Le président expose que la concurrence est assez faible, que lors du dernier renouvellement, l'augmentation était de 47 %. Il prévoit une hausse modérée pour le prochain contrat qui débutera en juillet 2015.

❷ Evolution de la fiscalité imposée par le gouvernement

*La TVA passée de 5.5 % à 10 % (qui représente une augmentation de 80 000.00 €) a pu être observée sans modifier les taux grâce à l'excédent de trésorerie.

Il convient d'être vigilant en cas d'autres hausses qui pourraient être décidées par les pouvoirs publics.

*La **TGAP** : Taxe Générale sur les Activités Polluants est aujourd'hui de 20 € tonne pour chaque tonne enfouie, les lois du Grenelle de l'Environnement ont inscrit qu'elle serait à 40 € la tonne. L'impact pour le SIDOM serait de 100 000 €/an

③ Evolution des tonnages

Le coût des prestations est lié aux tonnages des déchets produits. Il faut noter une baisse progressive de 2 % annuels sur les ordures ménagères résiduelles, cependant le tonnage total produit par habitant (OM + Recyclables et déchets apportés en déchetterie) est constant.

Quelle évolution prévisible des recettes de fonctionnement ?

① Evolution de la politique des soutiens apportés par Eco Emballages

Les soutiens apportés par Eco Emballage représentent une part importante des recettes (3 000 000 pour le SEROC). La politique des soutiens actuelle pourrait être remise en cause pour encourager le tri de matériaux non valorisés à ce jour. Les collectivités n'ont pas de visibilité à long terme.

② Evolution du coût de reprise des matériaux

Le cours des matériaux triés et notamment le plastique est assez élevé, il suit généralement le cours du pétrole et varie selon la demande de pays émergents. Cette recette peut varier sensiblement d'une année à l'autre.

③ **TEOMI** : il faut noter que les recettes liées à la fiscalité croissent en moyenne de 3 à 4 % / an. Cette progression est liée à l'urbanisation de notre territoire.

EVOLUTION DES BASES LOCATIVES			
ANNEE	MONTANT DES BASES	EVOLUTION	RENDEMENT
2007	8 047 316 €		
2008	8 353 114 €	3.70 %	53 514 €
2009	8 678 885 €	3.80 %	57 009 €
2010	8 970 417 €	3.35 %	51 018 €
2011	9 394 607 €	4.76 %	74 58 €
2012	10 114 807 €	7.63 %	125 510 €
2013	1 0596 651 €	4.76 %	84 322 €
2014	10 953 183 €	3.36 %	62 393 €

*L'excédent de trésorerie

Le total « dépenses » 2013 est de 1 900 000.00 €

Le total « dépenses » sur les 6 ans à venir est estimé à 12 000 000.00 €

L'excédent représente environ 5 %.

L'hypothèse d'une baisse de 1% des taux donne le résultat suivant :

Bases : 11 000 000 * taux 17.67 % = 1 943 700.00

Bases : 11 000 000 * taux 16.67 % = 1 833 700.00

Soit une baisse de 110 000 de recettes annuelles

L'impact pour chaque foyer est : 110 000 € / 9 500 foyers : 11.58 %

Le niveau de l'excédent est jugé excessif. Il pourrait être ramené progressivement à hauteur de 250-300 000 € en fin de mandat. Les ajustements se feront chaque année lors de l'élaboration du budget.

REFLEXION SUR LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES EN REGIE

Les hausses, souvent brutales et jugées excessives, subies à l'occasion des renouvellements de marché, inquiètent les délégués.

*La question d'une gestion en régie est alors abordée.

*Le président expose qu'une réforme territoriale importante est en cours de préparation et qu'elle prévoit :

- ❶ Le transfert de la compétence déchets du département vers la région (déjà acté).
- ❷ La fusion des compétences collecte et traitement.
- ❸ La suppression des échelons intermédiaires
- ❹ La mutualisation des moyens
- ❺ La disparition des petits syndicats

COMMUNICATION

SITE INTERNET

Madame JEANNE, vice-présidente, informe qu'elle a élaboré un cahier des charges et contacté 4 entreprises qui ont fait des devis.

Ce dossier est transféré à chaque délégué pour qu'il puisse en prendre connaissance et apporter les observations utiles.

TEOMI

Madame JEANNE informe qu'un flyer a été préparé et qu'il sera remis dans les mairies qui se chargeront de la distribution.

Un courrier a été transmis à chaque mairie pour préciser dans quelles conditions les échanges de bacs s'effectueront.

Un communiqué de presse est prévu à cet effet.

RAPPORT D'ACTIVITE

Le rapport d'activité SIDOM/SEROC est remis à chaque délégué, chaque mairie et chaque CDC.

Le SEROC se tient à disposition de chaque collectivité pour une présentation détaillée

Le Président lève la séance à 21h 00 Minutes.

Thaon, le 15 Septembre 2014.

Le Président,

Marc FONTAINE